

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 27 Janvier 2022

Délibération n°20220127_06

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 50

Pouvoirs : 9

Suppléants : 2

= VOTANTS : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : SPORT : participation financière au Tour cycliste Poitou-Charentes 2022

Le jeudi 27 janvier 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21/01/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des fêtes de VARS.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - DUGOIS Dominique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents représentés :

GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante

CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella représentée par LOTTE Michel - suppléant

PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

KAUD Pascal pouvoir à MAINGUET Martine

DURAND Jean-Louis pouvoir à BONNET Franck

LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique

THURU Marie-Danièle pouvoir à LEMAIRE Marie-Claude

MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à BERTRAND Didier

CHARRIAUD Sébastien pouvoir à SOURY Christine

VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

SEVRIT Raymond pouvoir à CROIZARD Christian

Absents excusés : BORNE Bernard – FLAUD Yves - PERRON Michelle - TEILLET Anne.

Absents non excusés : COMBAUD Alain – CECCHIN Catherine – JEUNE Karine – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : SPORT : participation financière au Tour cycliste Poitou-Charentes 2022

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 20 décembre 2021,

Vu l'avis de la commission sport réunie le 18 janvier 2022,

Monsieur le Vice-président en charge de la santé et du sport informe l'assemblée que le Tour cycliste Poitou-Charentes aura lieu du 24 au 26 août 2022. Les parcours traverseront en grande partie le territoire communautaire, avec départs et arrivées de courses sur les communes de Mansle et Vars.

Monsieur le Vice-Président présente les parcours de course prévus au programme :

- ✓ 29 communes traversées sur Cœur de Charente
- ✓ Le 24 août à Vars = Ville d'arrivée de la 2^{ème} étape
- ✓ Communes traversées : Barbezières, Ranville-Breuillaud, Verdille, Aigre, St Fraise, Ebréon, Tusson, Luxé, Villognon, Ambérac, Coulonges, Montignac, La Chapelle, Xambes, St Amant de Boixe, Villejoubert, Tourriers, Anais
- ✓ Le 26 Août à Mansle = Ville de départ de la 5^{ème} étape
- ✓ Communes traversées : Puyréaux, St Ciers-sur-Bonnieure, Val de Bonnieure (St Angeau, St Amant de Bonnieure), St Front, Aunac, Chenon.

Il s'agit d'un évènement sportif de grande envergure qui aura des retombées économiques et en termes d'attractivité et d'image pour le territoire, non négligeables.

Cet évènement sportif mobilisera des cyclistes professionnels de renom et engendrera d'importante retombées médiatiques.

L'organisation sollicite notamment le partenariat financier du territoire, qui s'élève à 23 000 €.

Lors de la commission « sport », il a été proposé de répartir la prise en charge financière comme suit :

Ville de Mansle	7000 €
Ville de Vars	8000 €
CC Cœur de Charente	8000 €

En outre, l'évènement mobilisera de la part du territoire des moyens techniques et humains pour l'installation des infrastructures et la sécurisation des parcours.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la participation financière de la communauté de communes à hauteur de 8000 € au titre de l'édition 2022 du Tour cycliste Poitou-Charentes ;
- **D'APPROUVER** l'inscription des crédits précités au titre du BP 2022 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

